

ARRETE MUNICIPAL N°26/2024

Portant réglementation du stationnement et de la circulation sur parking du Centre Marcel Martin : Place du Forum pour une séance de Cinéma en plein air

Le Maire de la commune de FOLSCHVILLER

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1, L2213-2, L2213-3;

Vu l'article L181-38 et l'article 131-3 du Code des Communes ;

Vu les textes réglementaires d'applications formant ensemble du Code de la Route;

Vu la loi N°66-407 du 18 juin 1966 relative aux pouvoirs de Police conférés aux Maires en matière de circulation ;

Vu les arrêtés interministériels du 22 octobre 1963 modifiés en date du 24 novembre 1967 relatifs à la signalisation routière ;

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes ;

Vu la manifestation intitulée « Cinéma en plein air » organisée le vendredi 26 juillet 2024 par l'association AUDACES'S;

Considérant que pour la sécurité des personnes et des biens, il convient de réglementer la circulation et le stationnement sur le parking du Centre Marcel Martin Place du Forum ;

Vu qu'il incombe à l'autorité municipale d'organiser la sécurité la sécurité en ville lors de manifestations importantes ;

ARRETE

<u>Article 1:</u> Le stationnement et la circulation seront interdits, du vendredi 26 juillet 2024 à 08h00 au samedi 27 juillet à 05h00 :

- Sur le parking du Centre Marcel Martin : Place du Forum.

<u>Article 2:</u> La signalisation des prescriptions visées aux articles ci-dessus sera mise en place conformément à la réglementation en vigueur par les services de la ville et les organisateurs

<u>Article 3 :</u> Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Folschviller, tous les agents de la force publique sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

<u>Article 5</u>: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Folschviller
- Madame APPEL Rita Service Technique -
- Monsieur LAUER Sylvain Lieutenant des Pompiers de Folschviller + Service Technique
- Mrs COLANTONIO Dominique et GULDNER Marc Adjoints au Maire
- Monsieur VECCHIO Tony Directeur de l'association AUDACES'S de FOLSCHVILLER
- Police Municipale Folschviller
- Affichage en Mairie
- Registre des arrêtés Municipaux

Fait à Folschviller, le 05 juillet 2024

Le Maire, Didier ZIMNY/

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DE LA MOSELLE Hôtel de Ville – Rue d'Usson du Poitou
57730 FOLSCHVILLER – TEL. 03 87 29 32 90 – TELECOPIE 03 87 91 23 04
